

Valérie Lambot,
Conseillère communale
36 rue Prosper Preser
1082 Bruxelles

**A l'attention du Collège des
Bourgmestres et Echevins
Avenue Roi Albert, 33
1082 Berchem Sainte Agathe**

Concerne : Conseil communal du 24 octobre 2013
Interpellation Friterie de la Gare

Bruxelles, le 18 octobre 2013

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

La friterie « Terminus » qui existe depuis près de 20 ans à côté de la gare de Berchem-Sainte-Agathe n'a presque plus de clients.

Il s'agit d'un commerce populaire à bien des égards : tous types de citoyens s'y cotoient et les frites y sont très bonnes.

Depuis octobre 2012, le quartier de la gare subit des travaux qui ont un impact sur son commerce, encerclé par les travaux (passages à niveaux, chaussée de Gand..) En effet, les clients ont de plus en plus difficile pour accéder au fritkot.

Dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare par la STIB, cette dernière a bien prévu de relocaliser ce fritkot avec un aménagement amélioré (« en dur »), accolé au mitoyen en attente et avec un placette devant.

Par contre, une incertitude plane sur la viabilité de ce commerce, tant dans la situation actuellement déjà difficile que dans un futur proche lorsque la friterie devra être ôtée pour démarrer les travaux place de la Gare (qui dureront plusieurs mois au bas mot)

La commerçante aimerait utiliser provisoirement l'emplacement avenue du Roi Albert mais il nous revient que la commune ne veut pas.

Nous avons pourtant ici une commerçante sérieuse qui tient un commerce certes populaire mais propre et bien entretenu, que la commune devrait donc soutenir et maintenir sur son territoire.

Je souhaite savoir quelles sont les démarches entreprises par la Commune pour faciliter la relocalisation provisoire de la friterie « Le terminus » sur Berchem-Sainte-Agathe le temps des travaux place de la Gare ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Valérie Lambot,
Conseillère communale PS